

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
PONTOISE  
1, Rue CROIX DES MAHEUX / BP 50306  
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX

**CLASSEMENT AFM**

L'Officier du Ministère Public

à

*Maître Xavier MORIN - Avocat au Barreau de  
Paris  
6, rue René Bazin  
75016 PARIS*

Références à rappeler : RO 21/0026 - PV 6157  
AFM 05121

Référence : Mr  
Rédacteur : /

Maître,

En réponse à votre courrier et après examen des motifs évoqués, je vous informe que j'ai décidé d'annuler l'amende forfaitaire majorée et de procéder au classement

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **011325** FRANCHISSEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE  
ART.R.412-19 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-19 AL.3,AL.4 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à **HERBLAY(95220), RUE DE LA MARNE**, en date du **21/08/2021 à 22h30**, par  
procès verbal n° dressé par **CSP CERGY PONTOISE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à CERGY-PONTOISE CEDEX,  
le 24/01/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

